

Bulletin d'adhésion

au **COLLECTIF CONTRE LES
CAISSES DE CONGÉS DU BTP**



« Les caisses de congés du BTP ont été créées en 1937, (...), pour assurer la portabilité des droits à congés dans un secteur caractérisé à l'époque par la discontinuité de l'emploi. Cette époque est révolue, et le secteur du BTP ne présente plus de particularités faisant apparaître la nécessité de telles caisses. »

Référé de la Cour des comptes n° S 2015-1670 publié le 2 mai 2016.

Je soussigné(e) :

Gérant(e) Ancien(ne) Gérant(e) Associé(e) Ancien(ne) associé(e) de l'entreprise
dont la raison sociale est :

Adresse de l'entreprise :

CP : Ville :

Tél. : Port. : Fax :

Email :

N° Siren : Code APE :

Nombre de salariés :

Adhère au Collectif Contre les Caisse de Congés du BTP (Association loi 1901)
66, rue de Bénigousse - 17460 RIOUX

ADHESION AVEC SUPPORT POUR LES CONTENTIEUX AVEC LES CAISSES

Je n'ai pas de
salarié, ma cotisation
annuelle est de
100 euros.

Je suis employeur,
ma cotisation est de
200 euros.

J'établis un chèque
à l'ordre du « 4C-BTP »
du montant de : €

ADHESION DE SOUTIEN

Cotisation minimum : 50 euros

J'établis un chèque à l'ordre du « 4C-BTP »
du montant de : €

À

Le

Signature :

**Entrepreneurs du BTP,
reprenez la main sur vos congés payés !**

Tél. | 07 50 21 20 17

Email | contact@4c-btp.org

 | [@4CongesBTP](https://www.facebook.com/4CongesBTP)

<https://stop-caisses-conges-payes-btp.info>



www.4c-btp.org